

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 MAI 2023 à 10 heures

Présents : Frank STEYAERT, Daniel MALUGANI, Françoise MONNIER, Romain SASSARD, Sébastien VERPILLAT, Christine BULABOIS, Hervé GUENARD, Pascal LANAUD

Excusés : Ludovic DUBIEF (pouvoir à Daniel MALUGANI), Frédéric ALLOMBERT-BLANC (pouvoir à Romain SASSARD), Geneviève ZANCHI (pouvoir à Françoise MONNIER)

Secrétaire de séance : Romain SASSARD

**1- Avis sur le projet d'EDF de pompage d'eau au Saut-Mortier**

Le conseil est informé du courrier de Monsieur le Préfet du Jura relatif au projet d'installation d'une turbine-pompe au Saut-Mortier.

Le conseil est sollicité pour formuler un avis à ce sujet. Le conseil, à l'unanimité, formule le commentaire suivant qui a été transmis à Monsieur le Préfet du Jura :

« **Objet : Projet d'installation d'une turbine-pompe sur la concession hydroélectrique de Saut-Mortier. Consultation des communes et EPCI concernés par les enjeux environnementaux du projet.**

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre courrier du 9 mars dernier, le Conseil municipal de THOIRIA réuni le 8 mai 2023 a pris connaissance du dossier relatif au projet susvisé et, après en avoir débattu, me charge de vous transmettre les éléments de réflexion suivants :

1. Le Conseil est sensible à la notion d'énergie renouvelable et considère que cette question, notamment en application de la récente loi du 10 mars 2023, doit pouvoir être réfléchi à l'échelle du territoire de Terre d'Émeraude. A cet effet, le conseil rappelle le formidable apport de notre territoire à la politique des énergies renouvelables à travers la présence, depuis plus de 50 ans, du barrage de Vouglans, troisième retenue hydroélectrique de France.  
Par ailleurs, en limite de la commune de Thoiria, sur le territoire de la commune voisine de Soucia, une centrale photovoltaïque a été installée sur le site d'une ancienne carrière. Notre commune se trouve donc au cœur d'installations d'énergies renouvelables.
2. En ce qui concerne le projet de turbine-pompe de Saut-Mortier, le Conseil est conscient de l'intérêt d'une telle réalisation qui vient compléter l'imposante structure de Vouglans. Le Conseil apprécie qu'il s'agisse d'une turbine-pompe produisant donc de l'électricité également au moment du pompage. Ce système garantira une meilleure régularité de la production d'électricité par une assurance de meilleure réserve d'eau à l'amont du barrage, confortant ainsi le fonctionnement de l'installation existante. Cela permet en outre une meilleure alimentation en eau de la basse rivière d'Ain jusqu'au confluent avec le Rhône ainsi qu'une garantie de ressource en eau au bénéfice du refroidissement de la centrale nucléaire du Bugey.
3. Le Conseil municipal, en termes d'énergie renouvelable, est favorable au principe qu'une telle installation déjà existante voit son opérationnalité renforcée. De même, le territoire étant parfaitement doté en énergie renouvelable, il considère que d'autres sources d'énergie renouvelable, telles que l'éolien, n'ont pas leur place sur notre territoire car productrice de nuisances visuelles et sonores qui anéantiraient tout l'effort de développement de l'économie touristique de Terre d'Émeraude.  
De même, la qualité de vie si appréciée dans nos villages serait fortement altérée par la présence de telles installations éoliennes.  
A l'inverse, le pompage d'eau remontée jusqu'à Vouglans, contribuerait au maintien d'une cote d'eau suffisante sur le lac de Vouglans afin d'assurer des activités nautiques et touristiques durant la saison d'été.  
Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal est ouvert au projet présenté.
4. Cependant, des interrogations subsistent auxquelles le Conseil souhaiterait voir apporter des réponses techniques, précises et si possible rassurantes avant de se prononcer de manière plus définitive.
  - 4.1 Le Conseil souhaite être rassuré sur la conduite de ce long et complexe chantier, notamment en ce qui concerne la gestion des nuisances créées aux villages riverains par l'aménagement de la nouvelle usine souterraine et par le flux inévitable de camions de chantier sur des routes relativement étroites.

- 4.2 Le Conseil souhaite être rassuré en ce qui concerne la qualité des eaux prélevées dans la Bienne (et dans la retenue de Coiselet) et remontées vers Vouglans. Il souhaite connaître les conditions de pompage afin que les alluvions éventuellement polluées de la Bienne ne soient pas aspirées et ne soient donc pas source de pollution
- 4.3 Le Conseil souhaite connaître les débits de prélèvement qui seront remontés vers Vouglans (selon les conditions météorologiques, selon les degrés d'énergie, etc).
- 4.4 Le Conseil souhaite connaître les conséquences d'un tel aménagement sur l'activité de la pêche.
- 4.5 Le Conseil souhaite connaître les conséquences de cet aménagement et notamment les conséquences de la création de la nouvelle usine souterraine de Saut-Mortier sur la faune et sur la flore locales.

Aussi, Monsieur le Préfet, le Conseil municipal de Thoiria souhaiterait pouvoir recevoir en réunion un(e) responsable de cette opération d'envergure afin que cette personne puisse en toute objectivité apporter les éléments de réponse souhaités. Je reste à votre disposition pour convenir d'une date.

Je vous renouvelle l'intérêt que l'équipe municipale porte à ce projet et le sérieux avec lequel elle souhaite vous apporter son avis dans le cadre de la consultation que vous avez initiée.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal de Thoiria, je vous prie d'accepter, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes respectueuses salutations. Le Maire, Frank STEYAERT »

## 2 – Etude relative au Pont de la Fraîte

Le conseil municipal est informé du courrier du CEREMA\* qui propose de réaliser une étude technique gratuite sur les ponts aux 4000 communes qui répondront à une telle proposition. Le conseil municipal de Thoiria avait proposé un rendez-vous sur place aux élus de Meussia et aux élus de Coyron le 17 mars 2023 afin d'examiner la situation de ce pont qui est propriété indivise des communes de Thoiria et de Coyron. En effet, la commune de Thoiria est régulièrement sollicitée pour le passage de camions-grumiers sur le pont et la route de la Fraîte pour l'exploitation de parcelles forestières situées sur la rive gauche de la Cimante, sur les communes de Meussia et de Coyron. Or le pont de la Fraîte ne semble pas calibré pour supporter de telles charges. Par ailleurs, la route de la Fraîte, route communale de Thoiria, n'a pas vocation à accueillir un tel trafic.

En conséquence et en accord avec la mairie de Coyron, le conseil municipal de Thoiria, à l'unanimité, autorise le maire de Thoiria à solliciter une étude sur la structure du Pont de la Fraîte auprès du CEREMA.

\*CERAMA : Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement, organisme qui relève à la fois du ministère en charge de la transition écologique et du ministère en charge de la cohésion des territoires.

## 3 – Fruitière 1900

Le conseil municipal est informé de l'avancement du projet par le maître d'œuvre, Monsieur Sébastien BOUDIER. Le projet bientôt finalisé permettra de le présenter pour avis à la direction des services vétérinaires et permettra de solliciter les différents partenaires financiers pour des subventions.

## 4 – Signalétique et plaques de maison

Le conseil est informé que quelques maisons de Thoiria n'ont pas de numéro de rue. Or, il est désormais obligatoire que chaque habitation ait un numéro (notamment pour les services de secours et pour les services postaux).

Le conseil, à l'unanimité, décide la fourniture des plaques de numéros nécessaires.

Par ailleurs, afin de procéder au branchement de la fibre sur le bâtiment de la ferme du GAEC Bérépion, il est nécessaire de procéder à la dénomination du chemin de desserte de la ferme et à l'affectation d'un numéro.

Le conseil, à l'unanimité, décide de dénommer ce chemin « Chemin des Enfinges », dénomination correspondant à la toponymie des terrains alentour.

La séance est levée à 11 heures

Le Maire  
Frank STEYAERT

